

# REUNION NEGO INTERRESSEMENT SEANCE 4/8

Du 13 Avril 2021

**Délégation Cfdt :** Ahmad EL KHALEDI, Roland MARTINET, Christophe HOUILLON

Et pour la préparatoire : Brahim KHALIL, Bruno ANDRE, Joelle BERNARD

**Présents pour la Direction :** LE-BLON-BOITIER Philippe, JOSSE Sandrine, MENU Florence, ROUSSEAU Adelaïde

Et les autres OS : CFE-CGC, CGT, FO

## Ce qu'il faut retenir (en 1 minute)

=====

**De quoi s'agit-t-il ?**

Négociation sur la mise en place d'un protocole d'accord d'épargne salariale "intéressement "

**Situation de la négociation :**

Séance n° 4/8 en date du 13 avril 2021 en visioconférence.

**Objectif de la séance**

Il s'agit de construire et mettre en place un protocole d'accord sur l'intéressement salarial des salariés de l'UES.

La séance est ciblée sur le calcul de l'intéressement et les critères d'attribution.

**Apports de la Direction**

- Mise à jour du document avec les modifications demandées lors de la dernière séance.
- Développement des paragraphes concernant les critères (Performance Économique, Utilité Sociale, démarche RSE)

**Revendications, Positions et commentaires CFDT**

La direction considère comme condition "sine qua none" l'attribution d'une enveloppe d'intéressement uniquement liée à l'EBE; La CFDT déclare avec fermeté son total désaccord sur cette condition.

La CFDT considère qu'il n'est pas possible de négocier dans ces conditions et que ce n'est pas un acte de progrès social que de prendre comme unique critère l'EBE.

En effet, ce critère n'est ni favorable aux salariés de l'UES, ni un levier d'amélioration sociale

Après 2 heures d'échanges, l'intersyndicale demande la suspension des négociations jusqu'à la prochaine séance (juin 2021), la Direction ne dispose pas à ce jour des documents permettant de faire avancer les négociations :

- Budget prévisionnel permettant de définir l'enveloppe.
- Contrat d'Objectifs et de Performance permettant de travailler sur les critères

## Le compte rendu (en + d'une minute)

=====

# REUNION NEGO INTERRESSEMENT SEANCE 4/8

Du 13 Avril 2021

## Introduction :

Le DRH nous annonce que le Conseil d'Administration de l'AFPA se réunira à la fin du mois d'avril pour approuver les comptes 2021 donc le budget prévisionnel en particulier.

## Article 3 : (Salariés bénéficiant de l'intéressement)

A la demande des syndicats, la direction a ajouté les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation, mais refuse d'inclure les CDI qui ont par nature un contrat de travail avec une entreprise extérieure.

Le critère d'ancienneté n'étant pas assez précis (3 mois d'ancienneté), et pouvant laisser place à interprétation, la Direction s'engage à le préciser pour la prochaine séance.

La séance s'oriente rapidement sur l'article 5, un des éléments majeurs de la négociation.

## Article 5 : (Calcul de l'intéressement - critères)

Le DRH conditionne le versement de tout intéressement à l'atteinte de l'EBE ce sera le point de blocage vis-à-vis de tous les syndicats.

Il précise qu'il s'agit de l'EBE défini dans le budget prévisionnel et non le budget défini par le COP.

Au-delà, il propose que l'atteinte de l'objectif économique ne donne droit qu'à une partie de l'intéressement (70% pour l'exemple); auquel se rajouterait d'autres objectifs: l'utilité sociale et la démarche RSE pour obtenir la totalité de l'intéressement (30% restant).

Il précise sa pensée en minorant la part du RSE dans le pourcentage d'intéressement et oriente le choix des différents critères dans les objectifs du COP.

En réaction la CFDT :

**Affirme fermement son désaccord avec le fait que l'atteinte de l'EBE soit un incontournable pour le versement d'une prime d'intéressement. Nous soulignons que ce critère est réducteur, éloigné des moyens d'action des salariés et surtout démotivant. Nous avançons d'autres indicateurs de performance économique plus réalistes comme l'optimisation des surfaces ou la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE).**

**De plus**

**La CFDT affiche son mécontentement de constater que la négociation recule avec le cumul des critères permettant d'obtenir 100% de l'enveloppe d'intéressement ; et qu'on s'éloigne d'un consensus par rapport à la séance précédente.**

Les positions des autres syndicats sont proches de la CFDT sur ces points.

La CGC demande même une suspension de séance d'une demi-heure pour faire le point.

De retour :

. L'ensemble des OS confirment qu'elles refusent un critère exclusif de distribution d'intéressement,

. L'ensemble des OS constatent qu'en absence du COP et de budget prévisionnel, on ne peut négocier des critères d'intéressement ainsi qu'une enveloppe prévisionnelle ; et que la situation s'enlise.

# REUNION NEGO INTERRESSEMENT SEANCE 4/8

Du 13 Avril 2021

L'ensemble des syndicats proposent donc d'arrêter la séance et de se donner rendez-vous le 1er juin 2021 en espérant que le COP soit stabilisé ainsi que le budget prévisionnel.

Fin de la séance 11h45 environ.  
Prochaine séance le 1<sup>er</sup> JUIN 2021

---